



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne) » tenue le jeudi 10 septembre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I

Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. J'espère que le format d'aujourd'hui permettra un débat de fond sur cette très importante question de sécurité internationale.

Conformément à la pratique établie, au fil du mois écoulé, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, tous les déploiements et missions prévus par le Secrétariat technique de l'OIAC, y compris les missions qui doivent avoir lieu en République arabe syrienne, ont été reportés jusqu'à nouvel ordre en raison de l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Néanmoins, le Secrétariat technique a poursuivi, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard. Le Secrétariat technique de l'OIAC continuera de suivre de près la situation et tiendra les États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) dûment informés de toute évolution de la situation.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC continue de s'employer à éclaircir toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale soumise à l'OIAC par la République arabe syrienne. J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC a reçu une réponse de la République arabe syrienne à la lettre envoyée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre adjoint des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne en date du 21 avril 2020. Cette réponse soumise par la République arabe syrienne est en cours de traduction et sera examinée et analysée par les experts du Secrétariat technique de l'OIAC. Le Secrétariat technique informera en temps utile le Conseil exécutif de tout fait nouveau.

Sur le plan technique, les échanges entre le Secrétariat de l'OIAC et les autorités syriennes se sont poursuivis, notamment par une visioconférence tenue le 20 juillet 2020, suivie d'une note verbale du Gouvernement syrien en date du 27 juillet 2020. Je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus que tant que les questions en suspens ne seront pas réglées, la communauté internationale ne pourra pas avoir la certitude que le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a été éliminé.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prévoit toujours de mener en 2020 deux séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya. Toutefois, la conduite de ces inspections sera soumise à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur les activités de l'OIAC.

Je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé. Le Secrétariat technique de l'OIAC restera en contact avec les autorités syriennes à cet égard et informera le Conseil exécutif de l'OIAC de tout progrès en temps utile.

La mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et continue ses échanges avec le Gouvernement syrien et les autres États parties à la CIAC s'agissant de divers incidents. Comme je l'ai déjà indiqué aux membres du Conseil, d'éventuels déploiements supplémentaires de la mission dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur les activités de l'OIAC.

Suite à son premier rapport publié le 8 avril 2020, l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que des armes chimiques avaient été utilisées ou probablement utilisées en République arabe syrienne, et elle publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de réponse de la République arabe syrienne à la lettre envoyée au Ministre adjoint des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne par le Directeur général de l'OIAC le 20 juillet 2020, pour exposer les obligations de la République arabe syrienne au titre de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil exécutif de l'OIAC, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (voir A/74/959). Comme l'indique le Directeur général dans la lettre susmentionnée, le Secrétariat technique de l'OIAC est prêt à aider le Gouvernement syrien à remplir ces obligations dans le délai requis de 90 jours.

Je profite de cette occasion pour rappeler que l'utilisation d'armes chimiques est inacceptable. L'obligation d'identifier les responsables et de les faire répondre de leurs actes est primordiale. Il est de notre responsabilité, notamment à l'égard des victimes de ces attaques, de veiller à ce que ceux qui ont employé des armes chimiques répondent de leurs actes. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

Annexe II

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de son exposé M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

La Chine se félicite que le Gouvernement syrien et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) aient poursuivi leur communication et leur coopération par des lettres et des visioconférences. Les deux parties, poursuivant leurs échanges au niveau technique, ont tenu une visioconférence sécurisée le 20 juillet. Nous appelons l'OIAC et le Gouvernement syrien à poursuivre ces échanges et à régler les questions en suspens par la coopération.

La question des armes chimiques nous préoccupe toutes et tous beaucoup. La Chine déplore que, en l'absence de preuves solides concernant l'utilisation présumée d'armes chimiques, des conclusions hâtives aient été tirées et que des accusations aient été formulées. Tirer des conclusions dans la précipitation n'aidera pas à clore le dossier des armes chimiques syriennes et pourrait même saper la confiance mutuelle entre les parties syriennes, ce qui nuirait au processus politique. La Mission permanente de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé un certain nombre de lettres à la présidence du Conseil de sécurité pour lui communiquer des informations et lui faire part de ses préoccupations. Nous appelons l'OIAC et la communauté internationale à prêter attention à ces lettres et à y répondre.

L'OIAC doit s'efforcer de renforcer la confiance mutuelle entre les États parties et maintenir la tradition d'une prise de décision fondée sur le consensus. Les questions et les opinions différentes doivent être encouragées au lieu d'être négligées. Toutes les parties doivent dialoguer et se concerter pour parvenir à un accord. Pousser à un vote alors qu'il existe encore des divergences importantes ne fait que provoquer la confrontation et nuire à la coopération. Cela est préjudiciable à l'autorité, au fonctionnement et aux intérêts à long terme de l'OIAC. Malheureusement, de telles pratiques ont été utilisées à plusieurs reprises au sein de l'OIAC, ce qui préoccupe gravement de nombreux pays, dont la Chine.

En ce qui concerne la décision de créer l'Équipe d'enquête et d'identification et la récente décision prise à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif, la position de la Chine est ferme et claire. Je tiens à souligner que l'OIAC doit se conformer strictement aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) dans la conduite de ses travaux, au lieu d'être utilisée comme un outil géopolitique par certains États parties. La communauté internationale doit s'unir pour maintenir le professionnalisme, l'objectivité et l'impartialité de l'OIAC et rejeter toute tentative de politisation.

En tant qu'État partie à la CIAC, la Chine est résolument opposée à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, toute organisation ou toute personne, quelles que soient les fins et les circonstances.

Enfin, j'ai deux questions pour M^{me} Nakamitsu.

Tout d'abord, le dernier rapport de l'OIAC mentionne brièvement la réunion technique tenue le 20 juillet entre le Secrétariat technique et le Gouvernement syrien. Nous aimerions connaître l'ordre du jour de cette réunion et ses résultats.

Deuxièmement, quel rôle le Secrétariat technique et le Directeur général peuvent-ils jouer pour aider l'OIAC à revenir à une prise de décisions basée sur le consensus ?

Annexe III

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé de cet après-midi.

Premièrement, nous considérons que la coopération des autorités arabes syriennes avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est primordiale pour réaliser des progrès sur cette question. Il s'agit notamment de régler les questions en suspens afin de parvenir à l'élimination complète des armes chimiques en Syrie, comme mandaté par la résolution 2118 (2013).

Dans cet esprit, nous saluons la visioconférence qui s'est tenue le 20 juillet entre les autorités syriennes et le secrétariat de l'OIAC. Nous espérons que cet échange permettra de rétablir les cycles de consultations techniques dans le cadre du plan d'action défini par le secrétariat.

Nous attendons également avec impatience la reprise des missions et des déploiements en République arabe syrienne une fois levées les restrictions dues à l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est louable qu'en dépit des perturbations de son travail résultant de la pandémie, le Secrétariat ait continué à s'acquitter de son mandat et poursuivi son dialogue avec la Syrie.

La République dominicaine encourage la République arabe syrienne, en tant qu'État partie à la Convention, à collaborer activement et de bonne foi avec l'OIAC en vue de régler les questions en suspens, en particulier pour clarifier les lacunes et les incohérences de sa déclaration initiale.

Nous l'appelons à remplir ses obligations découlant de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet, basée sur les conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui a confirmé que des agents chimiques toxiques avaient effectivement été utilisés comme armes à trois reprises par les Forces aériennes arabes syriennes dans la ville de Latamné en mars 2017.

Comme nous l'avons déjà dit, la normalisation de l'utilisation des armes chimiques en République arabe syrienne, qui a été confirmée à de nombreuses reprises par la mission d'établissement des faits, le Mécanisme d'enquête conjoint et, plus récemment, l'Équipe d'enquête et d'identification, doit cesser, tout comme la culture de l'impunité, qui est inacceptable.

Lorsque nous évoquons la question de l'utilisation d'armes chimiques, c'est généralement dans le cadre de discussions techniques sur les protocoles et les réglementations que les pays en général sont tenus de respecter, mais nous devons toujours garder à l'esprit que nous parlons en fait de la vie d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont été fortement touchés par ces actes odieux. Des milliers de personnes sont mortes et beaucoup d'autres en ont souffert physiquement et psychologiquement. Or, ces crimes restent sans résolution et, partant, il n'y a eu ni redressement pour les survivants ni possibilité de tourner la page pour les familles des morts. L'identification des auteurs est le premier pas vers l'application du principe de responsabilité, et il nous incombe de veiller à ce que les graves violations qui ont été commises fassent l'objet d'une quête responsable de la justice.

Nous devons également intensifier nos efforts pour prévenir le développement et l'utilisation de ces armes par des acteurs non étatiques ou étatiques. C'est pourquoi il est essentiel que l'OIAC puisse compter sur l'appui et la coopération de la communauté internationale dans cette tâche. En outre, nous appelons à l'unité du Conseil et à la promotion du dialogue entre toutes les parties afin de trouver une solution politique viable à ce problème de longue date.

Sur une autre note, la République dominicaine exprime son soutien indéfectible à l'OIAC et sa pleine confiance dans le travail professionnel, objectif et impartial qu'il réalise afin de reléguer au passé l'utilisation des armes chimiques une bonne fois pour toutes. De même, nous appuyons les efforts déployés par l'Équipe d'enquête et d'identification pour trouver les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Pour terminer, la République dominicaine réaffirme sa ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, par quiconque et en toute circonstance. Leur emploi est injustifiable et constitue une violation flagrante du droit international et de la Convention sur les armes chimiques ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe IV

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

Le 21 août dernier a marqué le septième anniversaire de l'attaque aux armes chimiques qui a eu lieu dans la Ghouta, dans la banlieue de Damas. Cette attaque reste l'une des atrocités à grande échelle les plus effroyables commises pendant le conflit syrien par le régime d'Assad contre son propre peuple. Le Réseau syrien des droits de l'homme a établi que pendant les attaques de la Ghouta, au moins 1 144 personnes sont mortes asphyxiées : 1 119 d'entre elles étaient des civils, dont 99 enfants et 194 femmes.

Malgré l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques en 2013, les forces gouvernementales ont continué à utiliser le gaz sarin et des bombes au chlore pour écraser l'opposition, terroriser les civils et les punir d'avoir réclamé la fin de la dictature. Le régime a mené la quasi-totalité des attaques à l'arme chimique vérifiées qui ont eu lieu en Syrie. Le Mécanisme d'enquête conjoint et l'Équipe d'enquête et d'identification ont établi que dans sept cas au total, le régime syrien était responsable de l'utilisation d'armes chimiques contre son peuple.

Étant donné qu'à ce jour, la Syrie n'a pas déclaré ni détruit toutes ses armes chimiques et leurs installations de production, nous n'avons pas reçu l'assurance que de nouvelles attaques ne se reproduiront pas.

L'Estonie condamne l'utilisation d'armes chimiques dans les termes les plus fermes. Toute utilisation de ces armes constitue une grave violation du droit international. La gravité de ces actes est étayée plus encore par l'affirmation du Conseil de sécurité, dans sa résolution 2118 (2013), selon laquelle l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Las, les attaques à l'arme chimique en Syrie ont pu largement être commises en toute impunité à ce jour. Le Conseil n'a pu faire respecter ses propres décisions ni discuter sérieusement de la manière de promouvoir les mesures de responsabilité et mettre un terme à ces crimes atroces. Au lieu de cela, nous sommes témoins d'efforts systématiques de la part de la Fédération de Russie pour discréditer et miner la compétence et l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et pour remettre en question la validité des rapports de ses organes d'enquête lorsque leurs conclusions ne correspondent pas à ses objectifs politiques et intérêts.

Ces manœuvres ont de graves conséquences. Nous laissons s'éroder la norme contre l'utilisation des armes chimiques. Nous permettons l'instauration d'une nouvelle normalité, où les armes chimiques sont utilisées pour éliminer les rivaux politiques et punir l'opposition, alors qu'on constate déjà une augmentation alarmante de leur utilisation au cours des dernières années.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris qu'un agent chimique neurotoxique du groupe Novitchok avait été utilisé pour empoisonner le chef de l'opposition russe, Alexei Navalny. Nous condamnons vigoureusement cette attaque et demandons une enquête impartiale et internationale à laquelle participeraient les experts de l'OIAC. Nous invitons instamment la Russie à coopérer et à expliquer comment cet agent neurotoxique a pu servir à empoisonner M. Navalny.

Ce n'est pas la première fois, hélas, que le Novitchok, un agent neurotoxique de qualité militaire, est utilisé contre des personnes que la Russie considère comme des adversaires. L'attaque de 2018 contre Sergei et Yulia Skripal sur le sol britannique et l'empoisonnement de M. Navalny indiquent un même mode opératoire. De la même manière, en 2017, le régime nord-coréen a utilisé l'agent neurotoxique VX pour assassiner le frère de Kim Jong Un dans un aéroport malaisien.

L'Estonie est convaincue qu'une réponse internationale énergique s'impose pour que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques répondent de leurs actes, que justice soit rendue aux victimes et que de telles attaques ne se reproduisent plus. Le Conseil de sécurité et tous ses membres ont la responsabilité de protéger le régime international de non-prolifération, qui est le fondement de notre sécurité collective. L'utilisation d'une arme de destruction massive, où que ce soit, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, n'est pas et ne saurait être acceptable.

Annexe V**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

Sept ans après les attaques chimiques de la Ghouta par le régime et l'adoption de la résolution 2118 (2013), la France déplore l'absence de progrès sur le dossier chimique syrien. Plusieurs questions restent à ce jour en suspens sur l'état des stocks du régime syrien. Il est impératif que celui-ci fasse toute la lumière sur sa déclaration initiale et qu'il coopère enfin activement avec toutes les équipes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Si le régime n'a rien à cacher, si le dossier des armes chimiques est clos comme certains le prétendent, pourquoi ne coopère-t-il pas pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC ? Il en va de la sécurité des populations civiles, déjà lourdement touchées par des attaques répétées.

La responsabilité du régime syrien dans l'emploi d'armes chimiques contre sa propre population ne laisse pour sa part aucun doute. Les conclusions de plusieurs mécanismes d'enquête internationaux sont sans appel. Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a établi de façon indépendante et impartiale en avril dernier que du sarin et du chlore avaient été utilisés par des unités de l'armée de l'air du régime syrien dans des attaques chimiques à Latamné en mars 2017 ; attaques qui, comme les membres le savent, avaient fait plusieurs dizaines de victimes. Ces conclusions s'ajoutent à celles du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qu'avaient mis en place les membres du Conseil.

Face à la remise en cause sans précédent du régime de non-prolifération des armes chimiques à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, il est de notre responsabilité collective d'agir pour réaffirmer les principes fondateurs de notre sécurité collective.

C'est pourquoi la France se félicite de l'adoption en juillet dernier par le Conseil exécutif de l'OIAC de la décision, qu'elle a proposée au nom de 40 coauteurs, qui condamnait les violations de la Convention d'interdiction des armes chimiques et enjoignait la Syrie de se conformer à ses obligations sous peine de mesures collectives. La prochaine Conférence des États parties qui aura lieu au mois de novembre étudiera le rapport du Directeur général de l'OIAC portant sur les réponses apportées par le régime syrien au Secrétariat technique de l'OIAC. Elle pourra prendre, sur cette base et le cas échéant, les mesures qui s'imposent. La France a toute confiance dans le professionnalisme, l'intégrité et l'impartialité incontestables des équipes de l'OIAC.

Enfin, la France continuera d'apporter son soutien aux mécanismes de responsabilité que nous avons mis en place pour lutter contre l'impunité, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. La lutte contre l'impunité est un élément essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales et pour garantir les conditions d'une paix juste et durable en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015).

L'emploi d'armes chimiques est inacceptable quel que soit le lieu, la période, l'auteur et quelles que soient les circonstances. Il constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, comme l'a affirmé le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2019/14, adoptée le 22 novembre 2019. Il s'agit de

la position constante de la France contre l'utilisation d'armes chimiques et pour que les auteurs d'attaques chimiques soient sanctionnés. Elle ne connaît et ne connaîtra aucune exception ni en Syrie ni ailleurs. La France continuera d'œuvrer activement en ce sens, en lien étroit avec ses partenaires, notamment à travers le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Annexe VI

Déclaration de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé, et prend note du quatre-vingt-troisième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2020/871, annexe) sur les activités menées pour faire avancer l'application de la résolution 2118 (2013).

Il est clair qu'il existe des divergences de vues au sein du Conseil en ce qui concerne le dossier des armes chimiques syriennes. Toutefois, l'Indonésie estime que tous les membres du Conseil ont un objectif commun : éliminer définitivement l'utilisation des armes chimiques. Par conséquent, nous pensons également que le Conseil de sécurité doit continuer à soutenir les efforts de l'OIAC et du Gouvernement syrien pour régler les questions en suspens. Dans ce contexte, je voudrais souligner plusieurs points.

Premièrement, il faut améliorer la collaboration entre l'OIAC et la République arabe syrienne. La poursuite d'un dialogue de bonne foi et d'une coopération constructive est essentielle. Des contacts sur le fond et axés sur les résultats sont en effet indispensables pour avancer sur ce dossier. Je pense que tout le monde conviendra que nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était si nous voulons que la résolution 2118 (2013) soit pleinement appliquée.

Nous nous félicitons du récent exercice de coordination technique mené entre le Secrétariat technique de l'OIAC et les autorités syriennes, via visioconférence sécurisée. Il nous plaît de constater qu'en dépit des différentes mesures mises en œuvre en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les deux parties demeurent en mesure de coopérer. L'Indonésie apprécie à sa juste valeur la volonté de l'OIAC et des autorités nationales syriennes de poursuivre les consultations.

Ma délégation prend également note du fait que la République arabe syrienne est disposée à accueillir, une fois que les voyages internationaux seront à nouveau autorisés, la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations pour tenir la vingt-troisième session de consultation. À cet égard, nous encourageons la République arabe syrienne à fournir les informations demandées par l'OIAC dans le cadre des préparatifs de cette prochaine série de consultations.

Deuxièmement, j'insiste sur l'importance que des enquêtes approfondies, impartiales et transparentes soient menées sur tous les cas présumés d'utilisation d'armes chimiques. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'un élément indispensable pour obtenir des preuves concluantes et dissiper les doutes ou les interprétations erronées. Nous appuyons le travail de l'OIAC à cet égard et soulignons qu'il est capital de ne pas politiser ses mandats techniques.

Troisièmement, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'unité du Conseil pour empêcher que des armes chimiques ne soient à nouveau utilisées en Syrie. En fin de compte, ce n'est pas la formule selon laquelle les réunions sont tenue qui importe – qu'elles soient publiques ou tenues à huis clos, qu'elles soient virtuelles ou tenues en présentiel – mais bien notre capacité de faire en sorte que nos discussions mensuelles contribuent à clarifier toutes les questions en suspens concernant l'élimination du programme d'armes chimiques syrien.

Tous les efforts visant à clore la question du programme syrien d'armes chimiques devraient également tenir compte des aspects politiques et humanitaires. Un règlement politique est le seul moyen de mettre fin à la crise syrienne et d'atténuer la crise humanitaire.

En conclusion, l'Indonésie condamne dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, et souligne que l'utilisation d'armes chimiques est inacceptable et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe VII

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu pour son exposé. Nous remercions également le Secrétaire général et toute l'équipe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour le rapport contenu dans le document S/2020/871.

Si, depuis 2013, beaucoup d'efforts ont été déployés par l'ONU pour situer les responsabilités dans les multiples cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, il est regrettable de constater que tous ces efforts, qui ont abouti à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2118 (2013), n'ont pas permis de situer, de façon acceptable par tous, les responsabilités sur les atrocités commises. C'est pourquoi, ma délégation appelle le Gouvernement syrien et tous les autres acteurs du conflit, à coopérer de bonne foi, avec les équipes d'investigation de l'OIAC pour faire avancer ces enquêtes.

Aussi, comme nous avons eu à le dire durant les précédentes séances sur la question, la composition de toute équipe devant investiguer sur tous les incidents répertoriés, ainsi que les enquêtes elles-mêmes, doivent être inclusives et participatives pour éviter que les conclusions ne soient contestées. En effet, le manque de consensus sur la manière de traiter la question de l'utilisation des armes chimiques en Syrie constitue un frein à la reddition de compte par les vrais coupables de ces actes et laisse les victimes sans recours.

À cet égard, pour ma délégation, les divergences d'appréciation au sein des membres du Conseil, doivent laisser la place à une analyse technique et sereine des résultats des enquêtes menées, de façon à garantir l'intégrité des rapports de l'OIAC.

Aussi, l'engagement continu entre le Secrétariat de l'OIAC et le Gouvernement syrien, aidera à régler la question de la déclaration initiale de la République arabe syrienne, et ferait finalement avancer les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'OIAC et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, les allégations selon lesquelles des groupes terroristes armés en Syrie seraient en possession de produits chimiques et pourraient se préparer à organiser une attaque à l'arme chimique, sous faux pavillon, ne doivent pas être négligées.

Ma délégation réitère son appel à l'ONU et au Secrétariat de l'OIAC pour qu'ils accordent une attention à ces allégations qui, si elles s'avèrent fondées, seront très dangereuses, non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier, car ces armes peuvent être transférées à d'autres entités non étatiques ou carrément à des groupes terroristes.

En conclusion, comme nous l'avons toujours dit et répété, le Niger en tant que partie à la Convention sur les armes chimiques, rappelle que l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit, et quelque circonstance que ce soit, est inacceptable, car elle constitue une violation du droit international.

Enfin, pour ma délégation, qu'il s'agisse de questions humanitaires, politiques ou des armes chimiques, le respect de la souveraineté et de l'intégrité de la Syrie est fondamental dans le cadre de la recherche de toute solution durable à la crise.

Annexe VIII

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons à remercier M^{me} Izumi Nakamitsu pour sa présentation du quatre-vingt-troisième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2020/871, annexe) sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Le dossier chimique syrien est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis sept ans. Nous en avons discuté principalement à huis clos. Mais à notre demande, la séance du Conseil de sécurité sur cette question aujourd'hui est ouverte au grand public. Nous l'avons demandé parce que nous pensons que le Conseil n'a rien à cacher au monde, et la Syrie non plus. Toute personne intéressée mérite de pouvoir de se faire une opinion sur la manière dont cette question est débattue au Conseil de sécurité. Il est difficile d'aborder tous les aspects du dossier chimique syrien en une seule déclaration. Il suffit simplement de dire que c'est l'une des questions les plus politisées que le Conseil de sécurité traite actuellement. Je voudrais toutefois rappeler quelques faits fondamentaux.

En 2014, le programme d'armes chimiques de la Syrie a été arrêté, tous ses stocks d'armes chimiques éliminés et ses installations de production détruites. Damas n'a ni la capacité, ni l'intention, ni surtout une raison claire ou explicable d'utiliser des armes chimiques. Leur utilisation n'apporterait aucun avantage sur le champ de bataille, mais mettrait au contraire la Syrie dans une position vulnérable, comme le montrent les représailles et les accusations dont elle est la cible à chaque fois que des allégations d'utilisation de ces armes ont été formulées. La République arabe syrienne coopère pleinement avec l'OIAC, son secrétariat technique et son équipe d'évaluation des déclarations, ainsi qu'avec toutes les missions d'enquête sur le terrain. Aucun stock d'armes chimiques non déclaré n'a été découvert par l'OIAC au cours des nombreuses inspections intrusives menées depuis octobre 2013. Jusqu'à présent, personne n'a été en mesure de prouver le contraire.

Néanmoins, au fil des ans, les pays occidentaux ont continué à accuser le Gouvernement syrien d'utiliser des armes chimiques, en fondant leurs allégations sur un certain nombre d'incidents douteux, triés sur le volet, au mépris total des preuves de manipulation des faits et de la mise en scène de ces incidents.

Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques exemples aujourd'hui. L'un des premiers rapports de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, qui accusait le Gouvernement syrien d'avoir utilisé des armes chimiques à Sarmin le 16 mars 2015, reflétait un scénario absolument irréaliste. Il laissait entendre qu'un baril explosif contenant du chlore, prétendument larguée d'un hélicoptère militaire, était tombé par un puits d'aération dans un immeuble résidentiel, postulant que le diamètre du baril correspondait parfaitement au diamètre du puits d'aération, ce qui est contraire aux lois de la physique, de la balistique et du bon sens. Même les auteurs du rapport ont admis que c'était improbable. Cependant, la faute a été attribuée à Damas.

J'en viens maintenant à l'incident du 7 avril 2017 à Khan Cheïkhoun, dans lequel il est allégué que le Gouvernement syrien a utilisé du sarin. On a accusé un avion militaire syrien d'avoir largué une bombe d'aviation non commandée sur la cible à une distance d'au moins 5 kilomètres. Cependant, des analyses balistiques, y compris par des experts indépendants, ont montré que cela est non seulement techniquement impossible, mais aussi contraire aux lois fondamentales de la physique. Pour atteindre la cible, l'avion aurait dû se rapprocher beaucoup plus, ce

qui l'aurait rendu visible à une observation extérieure. De plus, le cratère laissé après le prétendu largage ressemblait plus à une explosion statique au sol qu'au résultat d'une bombe d'aviation.

L'utilisation présumée du sarin dans cette affaire était très discutable, car les images vidéo des Casques blancs, largement diffusées par les médias occidentaux, montraient une soi-disant équipe de secours sans l'équipement de protection nécessaire pour faire face à une attaque au sarin. Il y avait de nombreuses autres incohérences, qui ont été totalement ignorées à l'époque par le Mécanisme d'enquête conjoint.

Une autre histoire terrifiante sur les crimes du « régime » syrien – comme on préfère l'appeler en Occident – est liée à un incident survenu à Douma le 7 avril 2018, lorsqu'une vidéo montrant des Casques blancs apportant les premiers soins à des victimes qui avaient été exposées à des substances toxiques a été publiée. Nos experts militaires, avec des collègues syriens, ont réussi à retrouver les Syriens qui apparaissent dans cet enregistrement notoire. Il s'est avéré que ces Syriens n'avaient pas été empoisonnés mais qu'ils étaient plutôt des participants involontaires à une provocation mise en scène par les Casques blancs. Les 13 personnes en question, dont un garçon du nom d'Hassan Diab, ont avoué cela lors d'une séance d'information spéciale tenue au siège de l'OIAC le 26 avril 2018. Par la suite, cette malheureuse vidéo tournée par les Casques blancs a soudainement disparu, tout comme les photos mémorables d'enfants qui auraient été empoisonnés à Khan Cheïkhoun un an auparavant.

En ce qui concerne l'incident de Douma, selon la théorie occidentale, l'attaque a été menée en larguant des cylindres de chlore, qui auraient percé le toit des maisons et seraient entrés dans des appartements où vivaient des personnes. Cependant, une enquête plus poussée menée par des experts, sur la base des traces retrouvées sur les cylindres et des dommages constatés, a montré que ces cylindres avaient été placés manuellement dans des endroits cibles et n'avaient pas été largués par hélicoptère. En janvier 2020, nous avons tenu une réunion spéciale selon la formule Arria consacrée à cet incident, au cours de laquelle des preuves exhaustives montrant que cet épisode était une mise en scène ont été présentées. En effet, l'enquête initiale a été marquée par des incohérences en matière de balistique, de toxicologie et d'analyse chimique, par la manipulation des victimes présumées, par la déformation des conclusions de la mission d'établissement des faits et par le harcèlement d'experts qui étaient parvenus à d'autres conclusions. Nous n'avons toujours pas reçu d'explications de la part du Secrétariat technique de l'OIAC sur ces nombreuses irrégularités.

Au départ, la Russie, comme tous les autres États responsables parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), espérait qu'une enquête impartiale serait menée sur tous ces incidents. Cependant, il est vite apparu que les mécanismes d'enquête, à savoir la mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, ne se sont pas acquittés de leur mandat comme il se doit. Leurs enquêtes ont été menées en violation flagrante de la CIAC, au mépris du principe de la « chaîne de contrôle », qui exige que les éléments de preuve soient recueillis sur place et exclusivement par les spécialistes de l'OIAC. Les mécanismes d'enquête ont plutôt utilisé des informations provenant de sources douteuses, dont les tristement célèbres Casques blancs. Les lacunes, les incohérences et les divergences qui figurent dans leurs rapports, ainsi que leur partialité, ont été largement critiquées non seulement par les États Membres, mais aussi par des experts et des scientifiques indépendants dignes de confiance.

Nos experts ont publié leurs propres rapports sur tous ces épisodes, y compris le dernier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'incident de Latamné. Nous avons appelé à un dialogue professionnel sur les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification, y compris sur les épisodes précédents, et à

un dialogue d'experts pour examiner la validité des conclusions formulées. Mais ce dialogue nous a toujours été refusé. Nos partenaires occidentaux ne veulent pas d'un tel dialogue car il révélerait que les conclusions de la mission d'établissement des faits, du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de l'Équipe d'enquête et d'identification sont fausses. Tout ce qu'ils voulaient, c'était une preuve sanctionnée de la culpabilité du Gouvernement syrien, et ils l'ont obtenue.

Dans le même temps, les preuves de l'utilisation d'armes chimiques sur le territoire syrien par des acteurs non étatiques, y compris des groupes terroristes, ont été délibérément passées sous silence. Depuis 2013, la République arabe syrienne a envoyé plus de 200 lettres au Secrétariat de l'ONU pour l'informer des activités des terroristes visant à préparer et à exécuter des actes de terrorisme chimique. Aucune mesure de suivi n'a été prise à cet égard.

La Russie a demandé à plusieurs reprises au Secrétariat technique de l'OIAC de revoir ses méthodes de travail qui laissent à désirer. Nous voulions un mécanisme d'enquête impartial et pleinement responsable, et non un outil politique chargé de couvrir les aventures géopolitiques de qui que ce soit. Cependant, nos appels sont restés sans réponse, de sorte que nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous opposer à la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Par la suite, en violation de la CIAC, nos collègues occidentaux ont illégalement créé la soi-disant Équipe d'enquête et d'identification au sein de l'OIAC, qui a été conçue comme un outil pratique pour diffamer le Gouvernement syrien, et dont le seul but est d'étouffer ces affaires, de justifier l'agression contre la Syrie par trois membres du Conseil de sécurité en avril 2017 et en avril 2018, et de justifier la poursuite de la politique de pression maximale sur la Syrie.

Le dossier chimique n'est que l'un des nombreux leviers utilisés pour délégitimer le Gouvernement syrien et justifier l'ingérence et l'intervention militaire. Le dernier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification en témoigne clairement. La position russe à ce sujet est exposée dans le document que nous avons distribué au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en juin dernier. Les lacunes, les incohérences, les divergences inhérentes à ce rapport, ainsi que son parti pris évident, sont une conséquence logique de l'illégitimité de l'Équipe d'enquête et d'identification, à laquelle s'ajoute les lacunes en matière de gestion, d'infrastructure et de politique du Secrétariat technique. Comme on pouvait s'y attendre, au lieu de mener une enquête sérieuse, ce groupe de soi-disant experts s'est contenté de répéter des accusations sans fondement, sans aucune preuve matérielle, ou des accusations qui sont carrément contradictoires.

Cette stratégie de sept ans de manipulation et de fausses preuves a culminé en juillet 2020, lorsque le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision anti-syrienne sur la base d'allégations non fondées de l'Équipe d'enquête et d'identification, dont les méthodes sont caractérisées par le même péché originel que la mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Ce document a été adopté de justesse, avec une seule voix de différence, ce qui montre à quel point la communauté internationale est divisée sur cette question et que de nombreux pays sont peu disposés à continuer de participer à cette croisade contre la Syrie. Cette décision exige de la Syrie qu'elle fasse ce qui est impossible, même en théorie – qu'elle déclare, dans un délai de 90 jours, des armes chimiques supplémentaires et de prétendues installations connexes, celles-là mêmes qui ont été détruites ou dont l'existence n'a jamais été confirmée. Nous ne sommes pas naïfs au point de ne pas voir qu'il n'y a pas moyen de sortir de ce piège. Ces exigences ne peuvent pas être satisfaites, ni en théorie ni en pratique. Tel était l'objectif. Elles ne sont que la première des mesures que les cerveaux qui sont derrière tout cela ont prévu de prendre après ce délai de 90 jours.

En tant que membre fondateur de l'OIAC, la Russie est profondément préoccupée de voir cette organisation, qui était autrefois respectée, devenir un outil de jeux géopolitiques. Nous demandons au Secrétariat technique de revoir ses méthodes de travail, de respecter le sens éthique, de renoncer aux mauvaises pratiques et aux deux poids, deux mesures, et de remplir dûment son mandat. À cet égard, nous insistons pour que le Secrétariat technique cesse de retarder les enquêtes qui ont été réclamées par Damas sur certains incidents, en particulier l'incident du 24 novembre 2018 à Alep. Il est étrange et regrettable que le rapport dont nous sommes saisis n'aborde pas du tout cette question.

Nous insistons également sur la nécessité d'enquêter dûment et rapidement sur la mystérieuse évaporation récemment signalée d'échantillons de trichlorure de phosphore, recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations lors de son vingt-deuxième cycle de consultations à Damas en octobre 2019. Le fait que cela se soit produit dans un laboratoire certifié de l'OIAC est choquant et cela soulève de nombreuses questions. Le Secrétariat technique a constaté ce problème en février 2020, mais a gardé le silence jusqu'à ce que ces échantillons soient irrémédiablement endommagés.

Nous attendons toujours du Secrétariat technique des éclaircissements sur le rapport concernant l'incident de Douma et surtout sur les mesures que le Directeur général entend prendre pour remédier aux irrégularités qui ont été mises à jour dans ce contexte. Avec cette déclaration, nous avons lancé une série de leçons instructives sur le dossier chimique syrien. D'autres suivront bientôt.

Nous savons très bien la théorie que nos collègues occidentaux vont présenter aujourd'hui. Ils vont dire que les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification, de la mission d'établissement des faits et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sont incontestables et que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a rien à se reprocher. Malheureusement, ce n'est plus le cas pour nous, et ce sont nos collègues occidentaux qui nous ont conduits à cette conclusion.

Deuxième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je suis habitué depuis longtemps déjà au fait que mon ami, l'Ambassadeur allemand, se serve de la plateforme du Conseil de sécurité pour engager un dialogue bilatéral avec moi personnellement. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, il me semble qu'il a cité la Russie 10 fois plus qu'il n'a mentionné la Syrie. Il me bombarde de questions rhétoriques dont il pense qu'elles vont me faire perdre tous mes moyens et je suis censé y répondre d'une seule traite. Mais je vais essayer de donner une réponse à au moins une de celles qu'il a posées.

Il me semble que, lors de sa rencontre avec le Président Assad à Damas, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, a discuté de plusieurs sujets avec le dirigeant syrien, en particulier des sanctions contraignantes que l'Allemagne et ses alliés ont imposées à la Syrie. Je n'exclus pas la possibilité qu'il ait soulevé la question du dossier chimique syrien ou qu'il ait cité la tricherie, la manipulation et les insinuations que l'Allemagne et d'autres pays occidentaux ont fait subir à la Syrie dans cette affaire. J'ai moi-même plusieurs questions, ou du moins un commentaire, à adresser à l'Ambassadeur allemand.

Nous n'avons guère d'illusions quant au fait que certains pays évoqueraient aujourd'hui la situation concernant Alexei Navalny, même si elle n'a aucun rapport avec la question à l'examen. Aujourd'hui, nous sommes témoins directs d'une nouvelle tentative d'imposer une version des faits. Cela n'a rien de nouveau ; nous avons déjà vécu le même cas de figure, lorsqu'il a été testé sur le cas de Sergei Skripal. Soit dit en passant, nous attendons toujours des réponses aux questions en suspens dans cette affaire.

En ce qui concerne le dossier Alexei Navalny, tout ce que nous avons dit a été très clair. Nous sommes la partie la plus désireuse de savoir ce qui s'est passé, mais même un étudiant en première année de droit comprend que toute enquête doit être précédée de la collecte des éléments de preuve et de l'établissement des faits en fonction des preuves disponibles. Dans ce cas précis, on est face à une remarquable absence de preuves. Nos forces de l'ordre n'ont aucun motif pour ouvrir une enquête. Nos médecins – qui, soit dit en passant, ont sauvé Alexei Navalny – n'ont pas trouvé, dans ses résultats d'analyse, de substance indiquant l'utilisation d'une arme chimique. Bien que le laboratoire allemand prétende avoir trouvé des substances chimiques, l'Allemagne ne nous a fourni aucune preuve qui nous permettrait de conclure qu'une tentative d'empoisonnement criminel ait été commise, ce qui justifierait l'ouverture d'une enquête.

Le 27 août, conformément à l'accord d'assistance juridique conclu entre la Russie et l'Allemagne, nous avons officiellement présenté une demande d'assistance par l'intermédiaire du Bureau du procureur général russe. Pendant plus d'une semaine, nos partenaires allemands n'y ont pas répondu. Nous avons ensuite entendu des informations contradictoires concernant l'examen de cette demande ; rien n'indique encore la décision qui sera prise ou le moment où elle le sera. Je n'évoquerai ni le ton sur lequel ce manque de clarté a été exprimé ni les accusations qui ont suivi. Je tiens à souligner que notre demande est tout à fait légitime et naturelle au vu des circonstances et qu'elle devrait être examinée conformément à l'accord entre nos pays. En outre, cette demande sert précisément le but invoqué par nos collègues allemands – et beaucoup d'autres désormais –, à savoir établir la vérité en enquêtant sur un crime présumé.

Il y a quelques jours, on nous a dit que les échantillons avaient été analysés dans un institut de la Bundeswehr. Cependant, les Allemands ne partageraient aucune de leurs informations avec nous, car cela pourrait permettre à la Russie de savoir ce que la Bundeswehr sait des substances chimiques impliquées. Nous avons ensuite appris que les résultats étaient classifiés. Comment sommes-nous censés interpréter cela ? Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président ?

Dans le même temps, la partie allemande a partagé ses conclusions avec ses alliés, et en conséquence, on nous demande non seulement de donner des explications et de mener l'enquête, mais aussi de passer aux aveux et de plaider coupable. De telles allégations sont non seulement immorales et inconcevables, mais elles vont aussi à l'encontre de l'état de droit que les Allemands prétendent défendre. Puisqu'ils demandent une explication, qu'ils présentent les faits dont ils disposent, pour que nous puissions comparer. En attendant, pourquoi devrions-nous croire des hypothèses qui ne sont pas étayées par des preuves, même si la question, comme le dit l'Ambassadeur allemand, ne laisse pas la place au doute ? Jusqu'ici, nous n'avons rien obtenu qui permettrait à nos autorités compétentes de mener leur propre enquête de jure, bien qu'elles aient lancé une enquête *de facto*, dans le cadre de ce que nous appelons des « procédures préalables à l'enquête ».

Je voudrais également rappeler que, conformément au paragraphe 2 de l'article VII de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) :

« Chaque État partie coopère avec les autres États parties et apporte, sous la forme appropriée, une assistance juridique ».

Si nos partenaires sont si attachés à la CIAC, pourquoi ne respectent-ils pas cette disposition ?

Un groupe d'éminents médecins russes a proposé à leurs collègues allemands de discuter ensemble des données disponibles sur la santé d'Alexei Navalny. Là encore, cette proposition a été rejetée. Nous sommes face à une situation paradoxale.

Nous demandons à nos partenaires allemands de coopérer, mais comment procéder si la partie allemande refuse de coopérer, ce qui empêche les forces de l'ordre russes d'enclencher les mécanismes procéduraux nécessaires à l'ouverture d'une enquête ?

Toute cette histoire ne peut que susciter des interrogations quant à la possibilité d'une mise en scène. Nous allons écouter avec attention les déclarations qui suivront pour voir quelles sont les mesures proposées, discutées ou mises en œuvre.

Tout cela nous pousse inévitablement à la question rhétorique que les anciens Romains posaient dans de telles situations : *Cui bono* ? À qui cela profite-t-il ? Et la réponse : *Cui prodest scelus, is fecit*. Le crime est à celui qui en recueille les fruits.

Troisième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai écouté avec attention mon collègue allemand. Il a cherché à présenter la situation comme une question d'importance internationale, sans aucun lien avec les relations bilatérales entre l'Allemagne et la Russie. Mais je ne crois pas que ce soit le cas. En effet, l'Ambassadeur russe se trouvait au Ministère allemand des affaires étrangères, où il a fait une démarche orale. Il n'a reçu aucun des matériaux, données ou éléments de preuve que nous avons demandés.

À cet égard, je voudrais citer la déclaration du Ministère russe des affaires étrangères, publiée hier, le 9 septembre, qui indique que l'Ambassadeur allemand à Moscou a été convoqué au Ministère russe des affaires étrangères, où il lui a été rappelé que, le 27 août, la Russie a officiellement demandé à l'Allemagne des informations – qu'elle n'a jamais reçues –, notamment des données biométriques et les résultats des analyses et expertises, dans le but de les étudier de manière approfondie et de vérifier les conclusions du laboratoire allemand.

À la fin de la déclaration, les relations bilatérales russo-allemandes sont mentionnées. Cet extrait étant en russe, je dois donc le traduire :

« Si ces documents ne sont pas fournis par la partie allemande, cela sera considéré par la partie russe comme un refus du Gouvernement fédéral allemand d'établir la vérité dans le cadre d'une enquête objective, et toutes ses actions passées et présentes en relation avec Alexei Navalny seront vus comme une provocation flagrante et hostile contre la Russie, ce qui saperait définitivement les relations russo-allemandes et les relations internationales dans leur ensemble. »

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

D'emblée, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme sa position de principe selon laquelle l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une violation abominable du droit international. Les atrocités liées à l'utilisation d'armes chimiques ne peuvent être passées sous silence et l'impunité ne saurait être encouragée. Les responsables devront répondre de leurs actes.

Nous réaffirmons notre appui au mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'OIAC porte une énorme responsabilité en tant que gardienne de la Convention sur les armes chimiques. Elle doit donc veiller à ce que toutes les facettes et activités, y compris les travaux de la mission d'établissement des faits, de l'Équipe d'enquête et d'identification et de l'Équipe d'évaluation des déclarations, soient impartiales, transparentes et non politisées. Les conclusions de l'Organisation doivent pouvoir résister à un examen rigoureux si nous voulons que les États parties à la Convention sur les armes chimiques continuent d'accorder leur confiance à sa structure et ses processus internes.

Le Conseil de sécurité doit appuyer tous les efforts visant à renforcer la capacité de l'Organisation de garantir que la qualité de son travail reste du plus haut niveau. L'OIAC doit être au-dessus de tout reproche. Faute de quoi, la confiance sera érodée, ses efforts sapés et elle deviendra totalement inefficace.

Nous devons également garder à l'esprit que, dans nos délibérations sur cette question, il nous faut tenir compte des perspectives du Gouvernement syrien, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Aussi devons-nous encourager et faciliter le dialogue afin d'établir la confiance, de renforcer la coopération et de faire échec à la discorde entre les États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Nous reconnaissons que la pandémie de maladie à coronavirus a nécessité le report des déploiements et missions prévus. Nous sommes néanmoins heureux de constater que les consultations techniques entre l'OIAC et la Syrie se poursuivent malgré ces circonstances sans précédent.

Nous réaffirmons qu'il importe de régler toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale. Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue sur cette question et espérons qu'une coopération soutenue entre les parties contribuera à la réalisation de progrès sur ce front.

Saint-Vincent-et-les Grenadines partage la vision d'un monde sans armes chimiques et appuie tous les efforts visant à garantir que les sciences appliquées et la technologie sont utilisées pour la paix, le progrès et la prospérité de toute l'humanité.

Annexe X

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé au Conseil de sécurité, ainsi que le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son quatre-vingt-troisième rapport (S/2020/871, annexe).

Je commencerai par rappeler la position de l'Afrique du Sud, qui condamne toute utilisation d'armes chimiques. Aucune cause ne peut jamais justifier l'utilisation d'une arme de destruction massive par quelque acteur que ce soit, quelles que soient les circonstances. L'Afrique du Sud reste attachée à ses obligations internationales en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et membre de l'OIAC.

L'Afrique du Sud appuie fermement le multilatéralisme et l'état de droit international, ce qui inclut l'application non discriminatoire et cohérente des dispositions des instruments multilatéraux pertinents, et la préservation des normes internationales contre les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques.

L'utilisation d'armes chimiques contrevient aux normes internationales contre la production, l'utilisation et le stockage de telles armes, établies dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. Selon l'Afrique du Sud, l'utilisation présumée d'armes chimiques par un État partie à la Convention sur les armes chimiques est une question très grave qui constituerait une violation substantielle des obligations découlant de la Convention.

Afin de garantir que les États parties respectent leurs obligations, il est impératif qu'ils aient une foi et une confiance totales dans les travaux et les processus de l'OIAC. En tant que seule autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine, il ne peut y avoir aucune ingérence politique dans son travail. C'est pourquoi les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent unir leurs forces pour préserver la norme internationale contre les armes chimiques et les dispositions de la Convention, ainsi que pour assurer son application cohérente et non discriminatoire.

Comme elle l'a indiqué à maintes reprises, l'Afrique du Sud continuera à œuvrer en faveur de la dépolitisation des structures de gestion et de décision pertinentes établies dans le cadre de la Convention. Nous nous emploierons également à faire en sorte que les États parties répondent de toute violation de leurs obligations, sur la base de preuves crédibles et irréfutables.

L'Afrique du Sud a pris note de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Elle réaffirme sa position selon laquelle cette décision est prématurée et brouille la distinction importante entre le processus d'enquête de l'Équipe d'enquête et d'identification et la prise de décision du Conseil exécutif sur les conclusions du rapport.

Il s'agit donc d'une occasion manquée de garantir l'équité tant procédurale que matérielle dans le traitement de cette importante question. Toutefois, nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur cette question en novembre à l'occasion de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que la seule solution durable à la question syrienne reste la réalisation d'un règlement politique par le biais d'un dialogue inclusif mené par les Syriens et reflétant la volonté du peuple syrien.

Nous devons nous efforcer d'aborder la situation en Syrie de manière globale, en faisant converger les volets politiques, humanitaires et armes chimiques vers une seule et même voie unifiée menant à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme en Syrie.

Annexe XI

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie vivement, Monsieur le Président. Mes remerciements vont également à la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu pour le nouvel exposé qu'elle vient de nous présenter.

En août 2013, lorsque des centaines de personnes ont été tuées au cours d'une attaque au sarin dans la Ghouta, attaque vérifiée par l'ONU, l'utilisation d'armes chimiques en Syrie a malheureusement été ajoutée à la liste des violations commises dans une guerre déjà sanglante. À la suite de cette attaque contre la Ghouta, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013). Dans cette résolution, nous avons tous – et j'insiste sur le mot tous – condamné l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous avons approuvé les procédures de destruction du programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous avons décidé que la Syrie ne devait plus jamais produire ou utiliser d'armes chimiques. Nous avons décidé qu'elle devait respecter pleinement ses obligations envers l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'ONU. Et nous avons pris note de l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques.

Maintenant, certains membres du Conseil voudraient vous faire croire, Monsieur le Président, que l'affaire est réglée, que le programme d'armes chimiques de la Syrie a été entièrement détruit, que le régime syrien ne les a plus jamais utilisées ni produites et que tout emploi a été le fait d'acteurs non étatiques ou que les attaques ont été mises en scène. Ils soutiennent que la Syrie a respecté et continue de respecter pleinement ses obligations envers l'OIAC.

Pour gênante que la vérité puisse être à leurs yeux, leur interprétation n'est malheureusement pas corroborée par les faits. Des missions indépendantes d'établissement des faits de l'ONU et de l'OIAC ont conclu que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie à plus de 40 reprises depuis 2014, notamment l'attaque au sarin de Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017, qui a fait des centaines de morts, et l'attaque au chlore de Douma le 7 avril 2018, qui a tué des dizaines de personnes. Ces missions techniques sont composées de différents experts d'une multitude de pays qui, au fil de nombreuses années, sont tous arrivés indépendamment à la même conclusion.

Aujourd'hui, sept ans après l'adoption de la résolution 2118 (2013) et après 83 rapports mensuels du Directeur général de l'OIAC, le Conseil ne peut toujours pas vérifier la destruction complète du programme d'armes chimiques de la Syrie. Comme nous l'a dit à nouveau la Haute-Représentante aujourd'hui, en raison des lacunes, des incohérences et des divergences non résolues dans la déclaration de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques, cette déclaration ne peut être considérée comme exacte et complète. Les questions en suspens ne sont pas anodines, et elles sont au cœur du respect – ou plutôt du non-respect – de la Convention par la Syrie pour les raisons suivantes.

Depuis 2014, le nombre d'agents chimiques recensés par l'Équipe d'évaluation des déclarations comme ayant été en possession de la Syrie a plus que doublé par rapport à la déclaration initiale. On ne sait pas très bien ce qu'il est advenu de plus de 400 tonnes de produits chimiques et de milliers de munitions, y compris 5,2 tonnes de difluoridates, un composant clef du sarin, et 2 000 bombes aériennes, vecteurs d'armes chimiques, dont le sarin utilisé dans l'attaque de Khan Cheïkhoun en 2017.

Depuis leur déclaration initiale, en 2013, les autorités syriennes ont elles-mêmes admis avoir fabriqué des armes chimiques qui n'y étaient pas mentionnées. Je pense notamment à la ricine, que les autorités syriennes ont reconnu posséder en 2014, et au soman, que le régime a admis détenir en 2016, sans compter ce qu'il appelle ses « activités

de recherche et de développement » sur l'ypérite à l'azote, qu'il a avouées en 2019. D'autres agents chimiques jusqu'ici non déclarés ou alors leurs précurseurs ou les produits de dégradation ont également été détectés et identifiés par l'OIAC.

En outre, le fait que le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et maintenant l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC aient conclu que les autorités syriennes étaient responsables de l'utilisation d'armes chimiques à au moins sept reprises contredit directement les affirmations selon lesquelles la Syrie n'a pas la capacité de fabriquer des armes chimiques. On notera aussi que le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification confirme que des bombes aériennes de fabrication syrienne d'un type non mentionné dans la déclaration ont été utilisées comme vecteurs pour les attaques de Latamné en mars 2017.

Ainsi, après six ans de questions non résolues au sujet du respect et une nouvelle confirmation de l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien, nous saluons l'action énergique, proportionnée et raisonnable prise par le Conseil exécutif de l'OIAC dans sa décision du 9 juillet. Le Conseil exécutif a accepté les conclusions du rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, fixé un délai pour que la Syrie se conforme enfin à ses obligations et recommandé que la Conférence des États parties prenne des mesures au cas où celle-ci n'obtempérerait pas.

Et de la même manière que le Conseil exécutif de l'OIAC a un rôle à jouer pour faire respecter la Convention sur les armes chimiques et ses propres décisions, le Conseil de sécurité a lui aussi une obligation claire et distincte de réagir aux violations répétées de la résolution 2118 (2013). Parmi ces violations, il y a notamment l'emploi d'armes chimiques, tel que confirmé à la fois par le Mécanisme d'enquête conjoint et par l'Équipe d'enquête et d'identification ; la rétention et la fabrication d'armes chimiques pour mener des attaques et le fait que les demandes de l'OIAC n'ont pas été intégralement respectées. Nous devons faire ce que nous avons décidé dans la résolution 2118 (2013) et prendre des mesures face au non-respect de la résolution et à la menace pour la paix et la sécurité internationales. Ne pas le faire serait un manquement aux devoirs du Conseil.

Le Conseil devrait être en mesure d'agir de manière unie sur la base des conclusions de deux organes indépendants, qui ont identifié les auteurs de ces attaques à l'arme chimique. Il est donc très regrettable que certains membres du Conseil aient cherché à politiser ce qui devrait être une question non partisane et tenté de discréditer et de bloquer les enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et sur les auteurs de ces attaques. Ils ont répandu des théories conspirationnistes et la désinformation afin de dénigrer et de remettre en question l'intégrité du Mécanisme d'enquête conjoint et de l'Équipe d'enquête et d'identification, et de bloquer leurs rapports.

Cette campagne de désinformation, nous l'avons vue en action aujourd'hui sous la forme d'affirmations fleuves et somme toute hasardeuses au sujet de diverses attaques, qui sont censées contredire les nombreuses équipes d'experts indépendants qui ont dûment effectué leur travail. On tire dans tous les sens dans l'espoir d'atteindre la cible. La méthode adoptée est anecdotique et contraste avec celle fondée sur des preuves suivie par les équipes chargées des enquêtes, qui ont systématiquement recoupé et corroboré les éléments de preuve et les informations obtenues par la mission d'établissement des faits, ainsi que les informations obtenues par le biais d'entrevues, d'analyses d'échantillons, d'exams des résultats de laboratoire et d'analyses des restes de munitions ainsi que des rapports et avis d'experts, de spécialistes et d'instituts médico-légaux, qui ont tous permis de conclure que des unités des Forces aériennes arabes syriennes étaient responsables des attaques.

À l'inverse, certains membres du Conseil voudraient que nous mettions de côté l'approche fondée sur des preuves suivie par les enquêteurs indépendants au profit de ce que les polices militaires russe et syrienne, engagées dans une bataille sanglante contre le peuple syrien, prétendent avoir découvert.

Lorsque le Conseil a tenté de prendre des mesures sur la base des conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint en 2016, la Russie a usé de son veto pour l'en empêcher. Lorsque le Mécanisme d'enquête conjoint a conclu que le régime syrien était responsable de l'attaque chimique à Khan Cheïkhoun, les Russes ont usé de leur veto pour arrêter le travail du Mécanisme. Lorsque la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a créé sa propre équipe d'identification, ils ont refusé de la reconnaître et n'ont cessé depuis de contester sa représentation interrégionale. Comme beaucoup l'ont dit aujourd'hui, il est vital pour la préservation du régime international de non-prolifération que des organisations comme l'OIAC et l'ONU puissent agir sans ingérence dans leur travail ou politisation de celui-ci.

Je ne veux pas m'attarder sur ces problèmes de division. Je pense que la majorité des membres du Conseil de sécurité accepte les conclusions de l'ONU et de l'OIAC et supporte ardemment le Secrétariat technique de l'OIAC, son personnel et son intégrité. Et nous espérons que, le moment venu, les membres du Conseil agiront sur la base des preuves et en leur âme et conscience.

Certains ont évoqué le cas de M. Alexei Navalny. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que M. Navalny ait été empoisonné au Novitchok, une arme chimique interdite. Les membres se souviendront qu'un agent neurotoxique similaire avait déjà été utilisé avec un effet mortel au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a toute confiance dans les conclusions de l'Allemagne, et nous sommes pleinement à ses côtés.

L'utilisation d'une arme chimique interdite est totalement inacceptable. Comme le Conseil l'a réaffirmé en novembre dernier dans une déclaration présidentielle (S/PRST/2019/14), l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Fédération de Russie doit de toute urgence mener une enquête complète et transparente sur cette utilisation d'une arme chimique interdite et respecter la Convention sur les armes chimiques. Nous ne pouvons pas permettre qu'un tel comportement devienne la norme.

Il est difficile de ne pas conclure que les attaques de la Russie contre le dispositif international visant à empêcher l'utilisation d'armes chimiques ne sont pas seulement destinées à protéger ses clients syriens, mais aussi à se protéger elle-même. C'est un triste état de fait. C'est aussi une situation très dangereuse pour nous tous.

Déclaration de M^{me} Sonia Farrey, Conseillère politique à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Il serait trop long de répondre à toutes les allégations et inexactitudes habituelles, mais je tiens à répondre à ce qui a été dit sur les Casques blancs.

Le Royaume-Uni est fier de soutenir les Casques blancs et leurs activités de recherche et de sauvetage en Syrie, aux côtés d'autres donateurs. On estime que cette organisation a sauvé plus de 115 000 vies et fourni des services essentiels à plus de 4 millions de Syriens.

Les allégations selon lesquelles les Casques blancs auraient partie liée avec des groupes terroristes sont sans fondement et s'inscrivent dans la droite ligne de la campagne de désinformation que le régime syrien mène de concert avec la Russie afin de discréditer le précieux travail des Casques blancs.

Annex XII**Déclaration de M^{me} Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu pour son exposé.

En 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013), accueillant avec satisfaction le Cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques syriennes. Ce cadre exprime la détermination des États-Unis et de la Russie à « garantir l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne dans les meilleurs délais et de la façon la plus sûre possible ». En outre, ce cadre a fixé le premier semestre 2014 comme date butoir pour l'achèvement de l'élimination de tous les équipements et matières liés aux armes chimiques.

Malheureusement, depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques de façon routinière et sans discrimination pour semer la peur et mettre à genoux toute population opposée. L'utilisation d'armes chimiques par le régime d'Assad est bien documentée et confirmée par l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies et, plus récemment, par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC. Le non-respect par le régime de ses obligations internationales liées à l'utilisation d'armes chimiques – y compris les obligations qu'il a contractées lorsqu'il est devenu volontairement partie à la Convention sur les armes chimiques et les obligations contraignantes de la Syrie en vertu de la résolution 2118 (2013) – constitue une menace directe pour le peuple syrien et les perspectives d'un règlement politique du conflit conformément à la résolution 2254 (2015).

Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis condamnent sans équivoque l'utilisation d'armes chimiques, en Syrie ou ailleurs. Le Conseil de sécurité doit agir pour faire appliquer la résolution 2118 (2013) – et renforcer la norme contre l'utilisation d'armes chimiques afin de s'assurer que ceux qui les ont utilisées soient tenus de rendre des comptes.

C'est la troisième occasion pour le Conseil de discuter de l'utilisation tragique et cruelle d'armes chimiques par le régime d'Assad depuis que l'OIAC a adopté sa décision de tenir le régime responsable sur la base des conclusions accablantes de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous continuerons à braquer les projecteurs sur ces événements horribles, car le conflit en Syrie a affligé des souffrances incommensurables au peuple syrien. Au cours des dix dernières années, le peuple syrien a subi des atrocités horribles, dont certaines atteignent le niveau de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris l'utilisation répétée d'armes chimiques. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté l'utilisation de ces armes de destruction massive. Le Conseil ne peut tolérer l'utilisation de telles armes, et nous devons veiller à ce que les responsables soient confrontés à de graves conséquences.

Le non-respect par le régime d'Assad de ses obligations internationales liées à l'utilisation d'armes chimiques constitue une menace directe pour la communauté internationale. Conformément à la décision prise par l'OIAC en juillet, le régime d'Assad doit cesser d'utiliser des armes chimiques et coopérer pleinement avec l'OIAC, y compris avec son équipe d'enquête et d'identification.

Faisons en sorte de rappeler à tous la gravité de ce dont nous discutons aujourd'hui. Le 21 août 2013, le régime syrien a lancé une terrible attaque chimique avec l'agent neurotoxique sarin sur la banlieue de Damas, la Ghouta, contrôlée par

l'opposition, tuant plus de 1 400 Syriens, dont de nombreux enfants. Le mois dernier a marqué le septième anniversaire de cette attaque, et à cette date, le monde s'est souvenu des nombreuses vies perdues et de la nécessité de continuer à s'opposer à un tel mépris cruel des normes internationales contre l'utilisation de produits chimiques comme armes.

Mais une fois encore, rappelons-nous que nous parlons de personnes réelles – de femmes, d'hommes et d'enfants réels. Les membres savent-ils ce que le sarin fait à un corps humain ? Un article paru dans *The Atlantic* de 2013 l'explique clairement :

« Le nez coule, les yeux pleurent, la bouche bave et vomit, et les intestins et la vessie s'évacuent d'eux-mêmes... Comme le sarin n'a ni goût ni odeur, les personnes peuvent très bien n'avoir aucune idée de ce qui se passe. Leur poitrine se resserre, leur vision se brouille. Si l'exposition était suffisamment importante, cela peut se transformer en convulsions, une paralysie et la mort dans un délai d'une à 10 minutes ».

Une mort douloureuse, rapide et indigne. C'est ce à quoi Assad a soumis son propre peuple en 2013.

Depuis 2013, le régime syrien continue de faire preuve d'un mépris flagrant de ses obligations internationales en menant des attaques répétées à l'arme chimique. Le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC publié le 8 avril a conclu que les Forces aériennes arabes syriennes étaient responsable de trois attaques à l'arme chimique fin mars 2017, deux attaques au sarin et une attaque au chlore, qui ont touché plus de 100 personnes. Ces attaques ont eu lieu quelques jours avant l'attaque de Khan Cheïkhoun, en avril 2017, qui a fait des dizaines de morts. Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a conclu que le régime d'Assad était également responsable de l'attentat de Khan Cheïkhoun.

Les États-Unis restent engagés dans une campagne soutenue de pression économique et politique visant à priver le régime d'Assad des revenus et du soutien qu'il utilise pour contourner un règlement politique du conflit facilité par l'ONU en commettant des atrocités de masse contre le peuple syrien. Nous rejetons les efforts du régime d'Assad visant à utiliser de telles atrocités afin de faire taire les appels de son peuple à la réforme et au changement. La semaine dernière, nous avons poursuivi notre campagne de sanctions contre le régime corrompu et brutal d'Assad. Ces nouvelles sanctions commémorent les victimes de l'attaque à l'arme chimique d'Assad sur la Ghouta il y a sept ans. Et nous continuons à rejeter toute affirmation fautive selon laquelle les sanctions américaines nuisent aux efforts humanitaires. Nous ne cesserons pas d'insister pour que les responsables rendent des comptes et pour qu'une solution politique durable soit apportée au conflit syrien, comme le demande la résolution 2254 (2015).

En outre, nous ne cesserons pas de faire pression pour que l'Iran quitte la Syrie. L'Iran soutient le régime d'Assad alors que celui-ci continue à dévaster et à détruire la vie de centaines de milliers de ses propres citoyens. La Syrie est l'un des nombreux pays, comme le Liban, le Yémen et l'Arabie Saoudite, où l'Iran sème le chaos et la dévastation par sa prolifération d'armes. Le comportement déstabilisateur de l'Iran est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de déclencher la réimposition des sanctions de l'ONU contre l'Iran. Nous appelons nos collègues du Conseil de sécurité à se joindre à nous pour faire en sorte que l'Iran n'ait pas accès à des armes encore plus puissantes pour causer des destructions encore plus importantes.

Je tiens également à dire que nous sommes profondément troublés par les conclusions publiées par le Gouvernement allemand le 2 septembre. L'empoisonnement d'Alexei Navalny par une arme chimique est totalement répréhensible, et nous condamnons cette action dans les termes les plus forts possibles. Toute utilisation

d'armes chimiques, où que ce soit, à tout moment, par qui que ce soit et dans quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et contrevient aux normes internationales interdisant l'utilisation de telles armes.

La Russie a utilisé par le passé des agents chimiques neurotoxiques du groupe Novitchok. Le peuple russe a le droit d'exprimer ses opinions sans crainte de représailles de quelque nature que ce soit. Il ne devrait certainement pas être soumis à des agents chimiques. Où que mènent les preuves, nous travaillerons avec nos alliés et la communauté internationale pour tenir les auteurs responsables, notamment en limitant les fonds destinés à des activités malveillantes.

Nous demandons à la Russie d'être totalement transparente et de traduire les responsables en justice. Nous engageons instamment à la Russie à coopérer pleinement avec l'enquête de la communauté internationale sur ce dernier attentat. Les responsables – tant ceux qui ont commis cette attaque que ceux qui l'ont ordonnée – doivent être tenus pour responsables.

Je le répète : l'utilisation d'armes chimiques représente une menace inacceptable pour la sécurité de tous les États, et les membres du Conseil ne doivent pas rester silencieux. Nous renouvelons notre appel au régime d'Assad pour qu'il se conforme sans délai à la Convention sur les armes chimiques, et notre appel à tous pour que cesse une fois pour toutes l'utilisation des armes chimiques. L'utilisation d'armes chimiques, n'importe où et n'importe quand, est un crime. Nous devons travailler en tant que Conseil pour y mettre fin.

Annexe XIII

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé d'aujourd'hui.

Nous voudrions souligner les points suivants à la présente séance.

Premièrement, ma délégation voudrait réitérer que le Viet Nam condamne dans les termes les plus fermes l'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par qui que ce soit, en quelque lieu que ce soit, dans quelques circonstances que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Notre politique a toujours été de plaider en faveur du désarmement total et de la non-prolifération des armes de destruction massive. À notre avis, il ne fait aucun doute que les obligations qu'ont les États parties de respecter et de mettre pleinement en œuvre la Convention sur les armes chimiques (CIAC) sont de la plus haute importance pour la concrétisation de notre engagement commun en faveur d'un monde exempt d'armes chimiques.

Deuxièmement, en tant que défenseur engagé du multilatéralisme et du droit international, le Viet Nam appuie les travaux confiés à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au titre de la CIAC. Il est impératif que l'OIAC, c'est-à-dire tous les États parties et tous ses organes et mécanismes compétents, respectent strictement la Convention. Les enquêtes sur tout emploi éventuel d'armes chimiques doivent être menées dans le plein respect de la CIAC et viser avant tout à établir les faits et à recueillir des preuves irréfutables. Il est donc essentiel que toutes les enquêtes soient complètes, concluantes, objectives et impartiales, et soient menées sur la base d'informations vérifiées et sans aucune politisation.

Troisièmement, le Viet Nam voudrait exprimer ses préoccupations quant aux allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, qui peut avoir des conséquences catastrophiques et durables sur les civils et leur cadre de vie.

La mise en œuvre effective de la CIAC dépend principalement de tous les États parties ainsi que de leurs ressortissants et de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire ou sous leur juridiction.

Nous prenons note du fait que le dialogue s'est poursuivi entre le Secrétariat technique de l'OIAC et les autorités syriennes compétentes au cours de la période considérée en dépit de certains obstacles causés par la maladie à coronavirus (COVID-19) ces derniers mois, notamment la vidéoconférence tenue entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'Autorité nationale syrienne le 27 juillet et la présentation du quatre-vingt-unième rapport de la Syrie le 18 août.

Nous sommes convaincus que la poursuite de la coopération et du dialogue peut permettre de régler et de clarifier toutes les questions en suspens. Nous attendons avec intérêt la mise au point du plan d'action pour la résolution des questions en suspens ainsi que l'annonce d'une nouvelle date pour la vingt-troisième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne.

De par notre expérience, nous avons pu constater que la coopération avec l'OIAC et son assistance sont très utiles à tous les stades de la mise en œuvre de la CIAC, de la déclaration initiale à tous les types d'inspections, aux visites d'assistance technique et autres activités. Nous appelons toutes les parties concernées à renforcer le dialogue et la coopération, de manière constructive et non politisée, afin de remédier aux insuffisances qui subsistent et d'œuvrer à la pleine application de la résolution 2118 (2013).

Quatrièmement, en tant que membre de l'OIAC, nous prenons note de la décision du Conseil exécutif du 9 juillet 2020, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », ainsi que des divergences de vues qui subsistent en ce qui concerne cette décision.

Le Viet Nam continuera à suivre de près les travaux des mécanismes compétents et à y participer activement.

Enfin et surtout, nous voudrions souligner l'importance de l'unité dans le traitement de la question des armes chimiques en Syrie. Un consensus solide, comme c'est le cas de notre appui consensuel au processus politique, est indispensable pour trouver une solution à long terme à cette question.

Le Viet Nam voudrait réitérer son appui au processus politique conduit et pris en main par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015) et dans le plein respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, en vue d'instaurer durablement la paix et la stabilité en Syrie et dans la région.

Annexe XIV

Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion. Je remercie également la Haute-Représentante de son exposé. Nous nous félicitons du fait que cette séance soit publique, ce qui contribue aux efforts visant à maintenir l'attention de la communauté internationale sur cette question.

L'emploi d'armes chimiques par le régime syrien s'inscrit dans le cadre de la guerre brutale qu'il mène contre son propre peuple, avec des conséquences humanitaires dévastatrices. En effet, le 21 août a marqué le septième anniversaire de l'attaque ignoble au gaz sarin perpétrée par le régime d'Assad dans la Ghouta. Rien qu'à l'occasion de ce seul incident, le pion attitré de Damas et son régime ont tué de sang-froid des centaines de civils. Il s'agit là d'un autre crime odieux commis par le régime contre l'humanité, cette fois avec des armes interdites. Les auteurs de cette attaque n'ont pas encore été traduits en justice.

Encouragé par un sentiment d'impunité croissant, le régime a continué d'utiliser des armes chimiques à plusieurs reprises dans les années qui ont suivi. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a constitué tout un dossier sur les crimes commis par le régime. Ce mécanisme a confirmé que le régime syrien était responsable de l'utilisation de substances toxiques à Tell Méniss, le 21 avril 2014, à Sarmin, le 16 mars 2015, et à Qaminas, le 16 mars 2015, et qu'il avait de nouveau utilisé du gaz à sarin à Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017.

Du fait du démantèlement du Mécanisme d'enquête conjoint à la fin de 2017, le régime d'Assad n'a pas été amené à rendre immédiatement des comptes pour son utilisation répétée d'armes chimiques, et il a persisté à utiliser ces armes. La mission d'établissement des faits de l'OIAC a signalé un autre incident d'utilisation de produits chimiques toxiques à Latamné en mars 2017 et à Douma en avril 2018.

L'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime contre son propre peuple est incontestable. La Turquie a fermement condamné l'emploi d'armes chimiques par le régime dès le début. Nous restons déterminés à faire en sorte qu'il rende des comptes pour le massacre aveugle d'enfants, de femmes et d'hommes innocents avec ces armes odieuses.

Nous nous sommes félicités de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification l'année dernière et nous avons appuyé ses efforts visant à identifier les auteurs des attaques à l'arme chimique en Syrie. Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, publié en avril dernier, a conclu que l'armée de l'air du régime syrien était l'auteur des trois attaques à l'arme chimique qui se sont produites à Latamné les 24, 25 et 30 mars 2017. Nous considérons ce rapport comme une étape importante pour veiller à ce que les auteurs des attaques à l'arme chimique en Syrie répondent de leurs crimes. Dans le même temps, nous attendons avec impatience la conclusion des enquêtes en cours menées par la mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification sur d'autres affaires.

Maintenant que nous disposons d'éléments concrets et de preuves documentaires suffisants sur les auteurs de ces attaques, il est grand temps que justice soit rendue. À cette fin, la coopération entre le Secrétariat de l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant est importante et doit se poursuivre.

Nous saluons également les travaux en cours de la Commission d'enquête internationale indépendante, qui continue de contribuer de manière substantielle aux enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

La Turquie réitère son ferme appui aux travaux importants de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Je tiens à souligner que nous avons pleinement confiance dans le professionnalisme et l'impartialité de la mission et dans l'objectivité de ses rapports. Ce n'est dans l'intérêt d'aucune partie de mettre en doute la crédibilité de la mission d'établissement des faits.

Alors que le bilan du régime d'Assad en matière d'utilisation d'armes chimiques s'alourdit, les lacunes, les incohérences et les contradictions figurant dans sa déclaration initiale demeurent. La pandémie ne doit pas servir d'excuse pour justifier le retard pris dans le règlement de ce problème urgent. Nous attendons la mise en œuvre complète de la résolution 2118 (2013).

Le régime continue d'insulter notre intelligence en répétant l'affirmation trompeuse qu'il ne possède pas de stocks d'armes chimiques. Cela ne peut pas continuer. Le régime doit être contraint de se livrer à une coopération axée sur les résultats avec l'OIAC. La décision adoptée à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil exécutif de l'OIAC constitue une avancée cruciale dans la lutte contre la possession et l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien.

En même temps, la décision fixe des paramètres clairs et vérifiables concernant les mesures que le régime doit prendre. La Turquie a volontiers coparrainé cette décision.

Le régime d'Assad et ses partisans tuent aveuglément des civils, y compris des enfants, depuis neuf ans. Ils doivent être et seront tenus responsables de ces crimes. Si nous n'agissons pas maintenant de manière urgente et décisive, il n'y a aucune garantie que le régime n'utilisera pas à nouveau des armes chimiques. Nous rappelons en particulier la responsabilité qui incombe aux parties ayant une influence sur le régime syrien à cet égard.

La culpabilité du régime d'Assad dans d'effroyables attaques chimiques est indéniable. La Turquie continuera d'appuyer toutes les mesures prises par la communauté internationale, à commencer par l'ONU et l'OIAC, aux fins du plein établissement des responsabilités en Syrie.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général. Le Conseil de sécurité doit agir avec fermeté et dans l'unité. C'est le moins que nous puissions faire pour garantir la justice aux victimes innocentes des attaques chimiques en Syrie.

Quant aux remarques délirantes du représentant du régime, je voudrais souligner qu'elles ne sont rien d'autre qu'un effort futile pour détourner l'attention de la communauté internationale des antécédents amplement démontrés du régime syrien en matière d'utilisation d'armes chimiques. Il n'est pas un représentant légitime du peuple syrien et ne mérite pas que je lui réponde.
